



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

RAPPORTS MÉDIAS



**OBLIGATIONS DU SERVICE
DE TÉLÉVISION L'ÉQUIPE
ÉDITÉ PAR LE GROUPE AMAURY**

Rapport annuel 2019

Synthèse

En 2019, la programmation de la chaîne L'Équipe s'est diversifiée. Outre les retransmissions de compétitions sportives et les magazines consacrés à l'actualité sportive, le service a commencé à diffuser des divertissements, comme des combats de catch, ou le magazine automobile *TopGear*. En parallèle de cette nouvelle programmation, L'Équipe a continué à consacrer plus de 60% de son temps total de diffusion à des retransmissions de compétitions ou à des documentaires, magazines et reportages ayant trait au sport, conformément aux stipulations conventionnelles du service.

Dans le cadre de cette offre de retransmissions, L'Équipe a par ailleurs proposé une grande variété de disciplines sportives et accordé une place croissante au sport féminin. Le Conseil regrette toutefois le traitement, plus léger que lors des précédents exercices, de la lutte contre le dopage. Même si les messages diffusés à cet effet ont bénéficié d'une bonne exposition, ceux-ci étaient moins nombreux et moins longs qu'en 2018.

Par ailleurs, deux manquements aux obligations du service ont été relevés au titre de l'exercice 2019. Ainsi, en matière d'accessibilité, L'Équipe n'a proposé que dix programmes inédits audiodécrits, pour une obligation fixée à douze programmes. Nonobstant ce manquement, une amélioration de la situation a été constatée en 2019, puisque la chaîne n'avait proposé que quatre programmes inédits audiodécrits en 2018. En outre, un léger déficit a été relevé sur le quota de diffusion d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française aux heures de grande écoute. Le Conseil a demandé à l'éditeur de veiller, à l'avenir, au respect de cette obligation.

La chaîne a globalement respecté ses autres obligations. Ainsi, les différentes campagnes ayant trait à la protection du jeune public ont été exposées de façon très satisfaisante par le service et le SMAD de la chaîne. De même, le Conseil n'est pas intervenu auprès de l'éditeur pour des manquements à ses obligations en matière de respect des droits et libertés, concernant les temps publicitaires, ou encore s'agissant de la protection du jeune public.

Enfin, le Conseil relève le respect par l'éditeur des engagements pris au titre de l'année 2019 pour favoriser la représentation de la diversité de la société française. Il note également la hausse de la part des femmes parmi les présentateurs et journalistes présents à l'antenne. Ces taux demeurant néanmoins très bas, il encourage l'éditeur à intensifier ses efforts en la matière.



Sommaire

Le groupe Amaury (télévision gratuite, SMAD) en 2019	5
La programmation de L'Équipe et le respect de ses engagements spécifiques	6
L'offre de programmes de L'Équipe	6
Le respect des obligations générales de la chaîne L'Équipe.....	12
Obligations relatives à la protection du jeune public	12
Composition de la commission de visionnage	12
Signalétique et classification des programmes	12
Diffusion des campagnes sur la protection des mineurs.....	12
Interventions du Conseil sur la chaîne.....	14
Obligations relatives aux communications commerciales	14
La publicité : respect des temps publicitaires	14
Tableau représentant la moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour la période du 12 au 31 décembre 2019 sur la chaîne :	14
Le parrainage, le téléachat et le placement de produit.....	15
Le pluralisme politique, les campagnes électorales et le respect des droits et libertés	15
Actions en faveur de la représentation de la diversité de la société française	15
Obligations relatives aux droits des femmes	15
Le respect des quotas de diffusion d'œuvres pour la chaîne L'Équipe	16
Le financement de la création	17
La production audiovisuelle	17
La production cinématographique	17

Le groupe Amaury (télévision gratuite, SMAD) en 2019

Le groupe Amaury a pour cœur de métier historique l'édition de titres de presse et l'organisation de manifestations sportives nationales et internationales, telles que le Tour de France, le Dakar ou le tour de France à la voile.

Au sein de cette structure, le Groupe L'Équipe se consacre au traitement et à la diffusion de l'information sportive auprès du public, à travers les titres de presse du groupe, des services de communication au public en ligne et du service de télévision L'Équipe, chaîne gratuite de la TNT « *consacrée au sport et à sa diversité* ».

- **La chaîne « L'Équipe »**

Éditée par la société « L'Équipe 24/24 », la chaîne L'Équipe a été lancée sur le réseau hertzien terrestre en décembre 2012. Elle a succédé à L'Équipe TV, service conventionné en 1998 et diffusé précédemment sur les réseaux n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

La programmation du service est consacrée au sport et à sa diversité. Les obligations de la chaîne ont évolué en 2018. La programmation doit désormais comprendre, pour au moins 60 % du temps total de diffusion, des retransmissions sportives et, pris dans leur ensemble, des magazines, des reportages et des documentaires. Chacun de ces deux genres de programmes doit représenter un volume annuel d'au moins 1 752 heures. L'éditeur s'est également engagé à ce que, chaque année, les retransmissions sportives portent sur au moins trente-cinq disciplines sportives différentes. La convention prévoit que les « disciplines sportives » sont celles définies dans les statuts des fédérations sportives, conformément aux articles L131-1 et R131-3 du code du sport.

La programmation peut être complétée par de l'information, des programmes de divertissements et des œuvres cinématographiques. Elle doit comprendre une grande variété de disciplines sportives et aborder toutes les dimensions du sport, telles que le sport professionnel, amateur et universitaire, le sport féminin, le sport en milieu scolaire, le sport-loisir, le handisport, la santé et les métiers du sport.

- **Les services de médias à la demande (SMAD)**

En 2019, la société L'Équipe 24/24 éditait les SMAD suivants :

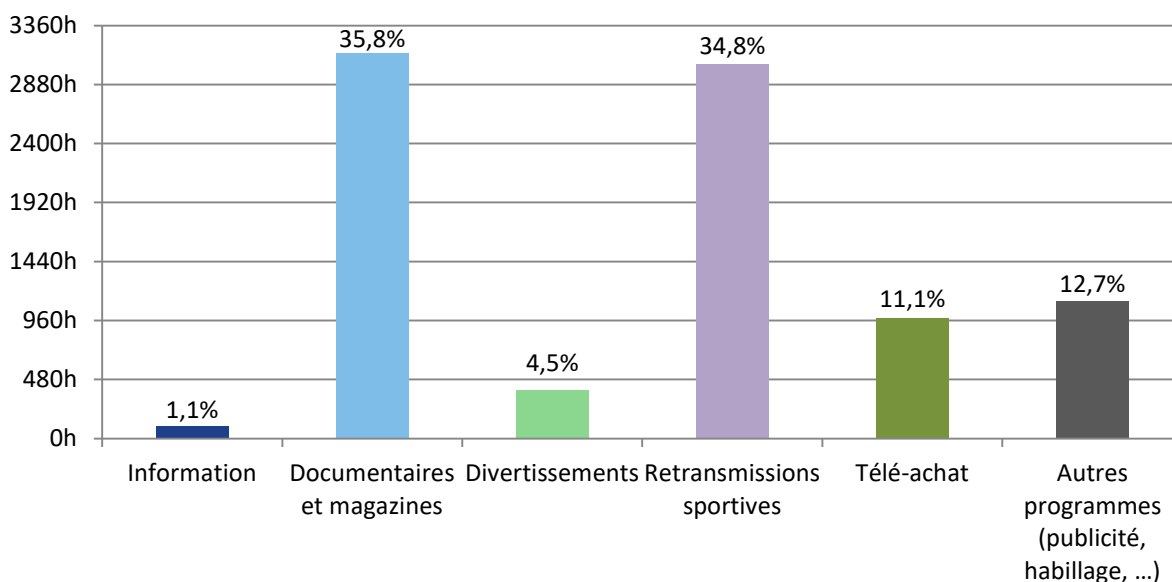
- le service de télévision de rattrapage (TVR) de la chaîne L'Équipe, disponible sur son site internet lequipe.fr et dans les offres de plusieurs distributeurs ;
- une offre de vidéo à la demande (VàD) gratuite disponible aux côtés des programmes du service de TVR sur le site internet uniquement.

La programmation de L'Équipe et le respect de ses engagements spécifiques

L'offre de programmes de L'Équipe

L'offre de programmes de L'Équipe pour l'année 2019 a été étudiée au sein de deux tranches horaires représentatives : l'ensemble de la diffusion et la première partie de soirée (20h30-22h30).

Structure des programmes sur l'ensemble de la diffusion



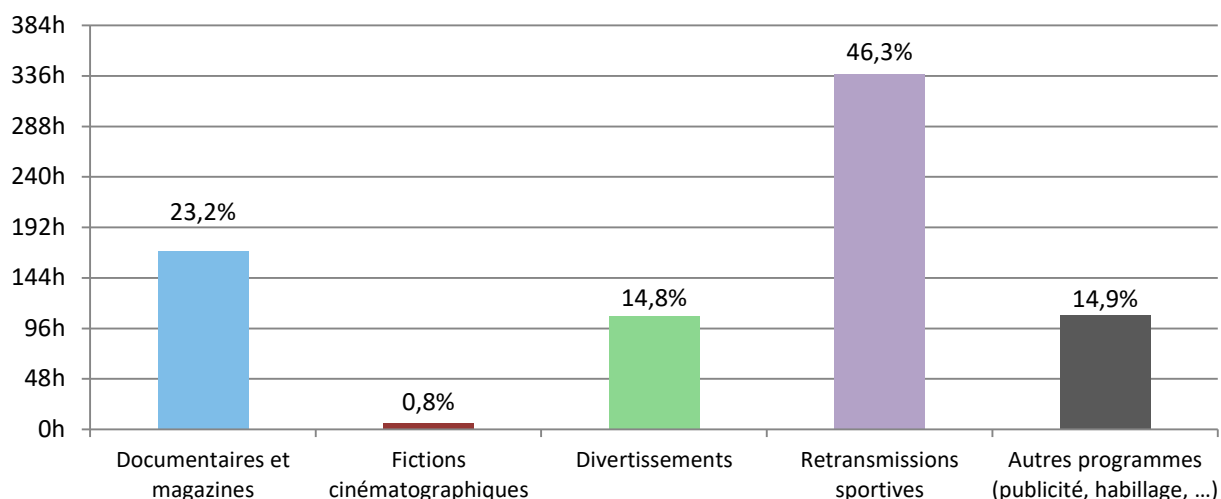
Source : L'Équipe

Comme en 2018, la programmation de L'Équipe a été dominée en 2019 par deux genres de programmes : en premier lieu, une offre de documentaires et de magazines (3 133 heures, soit 35,8% du temps total de diffusion) qui, outre les emblématiques émissions en plateau *L'Équipe du soir* et *L'Équipe d'Estelle*, comprend depuis avril 2019 le magazine automobile britannique *TopGear*. En second lieu, les retransmissions sportives (3 048 heures, soit 34,8% du temps total de diffusion), consacrées notamment à deux disciplines : la pétanque et le cyclisme, qui ont représenté à elles seules près de la moitié du volume des retransmissions.

Le temps consacré à ces deux principaux genres de programmes est néanmoins en légère baisse par rapport à 2018, ce qui s'explique principalement par l'apparition d'une offre de divertissements (392 heures, soit 4,5% du temps total de diffusion). Ce genre, quasi-absent auparavant de la programmation de la chaîne, a compris en 2019 des combats de catch, des compétitions de fléchettes, ou encore le jeu *The Mud Day*. La programmation de L'Équipe a été complétée par des émissions d'information sportive (100 heures, soit 1,1% du temps total de

diffusion) et des œuvres cinématographiques (16 heures, soit 0,2% du temps total de diffusion)¹. Enfin, le télé-achat a représenté un volume de 974 heures, stable par rapport à 2018, et correspondant à 11,1% du temps total de diffusion.

Structure des programmes en première partie de soirée (20 h 30 – 22 h 30)



Source : L'Équipe

Comme en 2018, les retransmissions sportives ont dominé la programmation de L'Équipe en première partie de soirée. Ce genre a représenté 338 heures entre 20h30 et 22h30, soit 46,3% du temps d'antenne de la chaîne sur cette tranche horaire. Les documentaires et les magazines ont représenté pour leur part près de 170 heures, soit 23,2% du temps d'antenne en première partie de soirée.

La diffusion de ces deux genres de programmes a connu une forte baisse en 2019, notamment les documentaires et les magazines, lesquels représentaient 34% de la diffusion entre 20h30 et 22h30 en 2018. Une telle évolution s'explique par une diversification de l'offre de programme en première partie de soirée, qui comprend désormais d'autres genres : des divertissements (108 heures, soit 14,8% du temps d'antenne) et quelques fictions cinématographiques. Malgré un faible volume horaire, il convient de souligner cette offre nouvelle, concentrée sur le mois de décembre 2019, dans la mesure où une telle programmation cinématographique en première partie de soirée était absente de la diffusion de L'Équipe depuis 2016.

Enfin, on relèvera que certains genres proposés sur L'Équipe, comme l'information sportive ou le télé-achat, sont absents de l'offre de programmes de la chaîne en première partie de soirée.

¹ Compte tenu du faible volume représenté par ce genre, celui-ci apparaît dans le graphique ci-dessus au sein de la catégorie « Autres programmes ».

L'ÉQUIPE

Article 3-1-1 de la convention de L'Équipe

« L'éditeur propose un service consacré au sport et à sa diversité.

Pour au moins 60 % du temps total de diffusion, la programmation comprend :

- des retransmissions sportives ;
- des magazines, des reportages et des documentaires.

Chacun de ces deux genres de programmes représente un volume annuel d'au moins 1 752 heures.

La programmation est complétée par de l'information, des programmes de divertissements et des œuvres cinématographiques.

Elle comprend une grande variété de disciplines sportives et aborde toutes les dimensions du sport, telles que le sport professionnel, amateur et universitaire, le sport féminin, le sport en milieu scolaire, le sport-loisir, le handisport, la santé et les métiers du sport.

Chaque année, les retransmissions sportives portent sur au moins trente-cinq disciplines sportives différentes.

Au sens du présent article, on entend par « disciplines sportives » celles qui sont définies dans les statuts des fédérations sportives conformément aux articles L131-1 et R131-3 du code du sport. »

Article 3-1-11

« L'éditeur contribue à la lutte contre le dopage et à la préservation de la santé des sportifs, conformément à l'article 20-3 de la loi du 30 septembre 1986. À cet effet, il diffuse chaque année des émissions, messages d'information ou actions spécifiques, à caractère informatif et pédagogique, exposant les risques encourus et délivrant des conseils. Ces initiatives visent à sensibiliser et informer, au-delà des sportifs de haut niveau, tous les pratiquants d'une activité sportive. »

Article 3-1-2

II - Programmes diffusés entre 16 heures et minuit

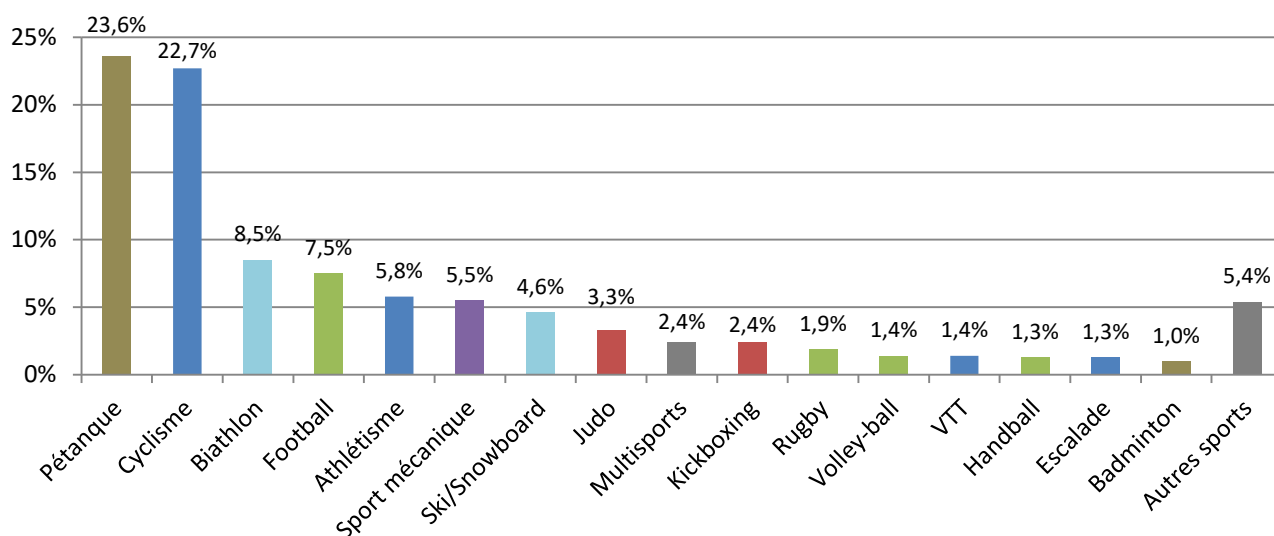
« À partir de 2016, l'éditeur diffuse au moins 39 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition réelle (...) »

III – Programmes diffusés entre minuit et 16 heures

« L'éditeur diffuse, en moyenne hebdomadaire, les volumes horaires suivants de programmes en haute définition réelle, tels qu'ils sont définis au I : (...) à partir de 2016 : au moins 78 heures ».

- **Obligation relative à une programmation consacrée au sport et à sa diversité**

Répartition du temps d'antenne consacré aux retransmissions sportives selon les disciplines



Source : L'Équipe

L'article 3-1-1 de la convention de L'Équipe prévoit que la chaîne retransmet annuellement au moins 35 disciplines sportives différentes. Le service a largement respecté cet engagement en diffusant 59 disciplines différentes en 2019, notamment la pétanque² et le cyclisme qui ont représenté près de la moitié du volume des retransmissions sportives. La chaîne a ainsi proposé une grande variété de disciplines, dont certaines ne bénéficient traditionnellement pas d'une forte exposition en télévision gratuite. C'est par exemple le cas du sambo, de l'aviron, ou de l'escalade. La chaîne a également mis en avant dans son offre de retransmissions sportives, aux côtés de sports bien connus du grand public (football, rugby, hockey sur glace), des variantes moins médiatisées : beach soccer, rugby à sept, hockey sur gazon.

De même, le service a mis en avant la diversité dans le sport en contribuant à une bonne exposition du sport féminin sur son antenne. Outre sa participation à l'opération « *Sport féminin toujours* », la chaîne a ainsi retransmis de nombreuses compétitions féminines, telles que le championnat du monde de biathlon, le championnat d'Europe de football des moins de 19 ans, ou la coupe du monde de skeleton. L'Équipe a également mis en avant la boxe féminine en retransmettant les combats de la championne olympique française Estelle Mossely avec qui la chaîne a noué un partenariat depuis 2018.

Par ailleurs, L'Équipe a accordé dans ses programmes une place au handisport. Elle a ainsi continué à diffuser en 2019 la mini-série « *Harmonie heroes* », dont chaque épisode présente la rencontre entre le champion olympique de natation Alain Bernard et un athlète handicapé,

² La pétanque, après avoir connu en 2018 une diffusion bien moindre que lors des précédents exercices, est redevenue la discipline la plus diffusée sur la chaîne L'Équipe, devant le cyclisme.

permettant ainsi de découvrir sa discipline handisport, les contraintes inhérentes à son handicap et les moyens permettant de le dépasser. La chaîne a également retransmis le départ et l'arrivée de la catégorie handisport lors de l'édition 2019 du marathon de Londres, ainsi qu'une étape de la coupe du monde de para-aviron en Pologne au mois de juin.

Enfin, la chaîne a mis en avant la pratique du sport chez les jeunes et les amateurs en retransmettant des compétitions telles que les championnats du monde de football des moins de 19 ans, ou encore les championnats du monde de cyclocross course junior.

- ***Obligation relative à la diffusion pour au moins 60 % du temps total de diffusion, de manière équilibrée, entre les retransmissions sportives et les magazines, reportages et documentaires.***

Comme indiqué en présentation de la programmation de la chaîne L'Equipe, les documentaires et les magazines ont représenté un volume de 3 133 heures en 2019. Néanmoins, au sein de cet ensemble, certains programmes n'avaient pas un objet sportif et ne pouvaient donc pas être valorisés par l'éditeur au titre de la présente obligation. Les documentaires, magazines et reportages ayant trait au sport ont représenté un volume de 2 475 heures et 3 minutes. Il s'agit essentiellement d'émissions en plateau, telles que *L'Equipe du soir*, *L'Equipe d'Estelle*, *L'Equipe mercato*, ou bien du magazine de reportages *L'Equipe enquête*.

Parallèlement, les retransmissions sportives ont représenté un volume annuel de 3 048 heures et 12 minutes.

L'ensemble de ces programmes a donc représenté un volume de 5 523 heures, soit 63,1% du temps total de diffusion du service. Par conséquent, L'Equipe a bien consacré plus de 60% de son temps total de diffusion à ces deux genres de programmes, lesquels ont chacun représenté plus de 1 752 heures, conformément à la convention du service.

- ***Obligation relative à la lutte contre le dopage***

L'Equipe est la seule chaîne dont la convention contient des stipulations portant sur la diffusion d'émissions contribuant à la lutte contre le dopage et à la protection des personnes pratiquant des activités physiques et sportives. La chaîne a tout d'abord abordé le sujet de la lutte contre le dopage par le prisme de l'actualité, puisqu'à l'occasion de l'édition 2019 du *Giro*, la chaîne est revenue sur les révélations autour de l'opération *Aderlass*, une enquête policière visant les pratiques de Mark Schmidt, un médecin allemand qui aurait pratiqué des transfusions sanguines sur de nombreux athlètes, dont plusieurs coureurs cyclistes encore en activité.

Conformément à sa convention, la chaîne a aussi proposé des émissions « *exposant les risques encourus et délivrant des conseils* ». En l'espèce, elle a diffusé le 28 janvier 2019 un numéro de son magazine *L'Equipe enquête* consacré à l'itinéraire du footballeur français Samir Nasri. Le documentaire revenait notamment sur la suspension pour dix-huit mois du joueur pour infraction au règlement anti-dopage. Précisément, il était reproché à Samir Nasri d'avoir eu recours à la méthode médicale de la transfusion sanguine, laquelle est interdite par l'Agence Mondiale Anti-dopage, même si celle-ci n'a pas pour but d'injecter au sportif des substances interdites, mais juste des vitamines comme l'affirme le footballeur français. A la suite de la diffusion du documentaire, Samir Nasri est revenu lors d'une interview sur cette séquence en se blâmant pour sa méconnaissance des règles et en recommandant à tous les jeunes joueurs de lire attentivement le livret qui leur est remis pour leur présenter les règles en ce qui concerne l'anti-dopage.

Même s'il se réjouit de la bonne exposition de ces programmes³, le Conseil regrette un traitement de cette thématique par L'Équipe plus léger qu'au titre des précédents exercices. Ainsi, en 2018, outre un traitement en marge du *Giro*, le service avait abordé cette thématique à plusieurs reprises dans sa principale émission, *L'Équipe du soir*, avec également un temps d'antenne plus conséquent qu'en 2019 pour chacune des séquences concernées. Enfin, le Conseil regrette que, parmi les programmes proposés, aucun n'ait abordé les risques pour la santé des sportifs, liés à la prise de produits dopants.

- **Obligation relative à l'audiodescription**

La chaîne L'Équipe n'a pas respecté son obligation conventionnelle puisqu'elle n'a proposé que dix programmes inédits alors que son obligation est fixée à douze.

Si un manquement à cette obligation avait déjà été relevé en 2018, le Conseil constate une amélioration de l'offre de L'Équipe en matière de programmes inédits audiodécrits. Ainsi, le service n'en avait proposé que quatre en 2018 contre, pour rappel, dix en 2019.

Récapitulatif des engagements spécifiques et quantifiés de la chaîne L'Équipe

OBLIGATIONS SPÉCIFIQUES	L'ÉQUIPE
Répartition de la programmation	
Part des retransmissions sportives et des magazines, documentaires et reportages dans le temps total de diffusion ≥ 60 %	63,1 %
Volume des retransmissions sportives, d'une part, et des magazines, reportages et documentaires, d'autre part, représentant chacun au moins 1 752 heures	Magazines, reportages et documentaires : 2 475 heures et 3 minutes
	Retransmissions sportives : 3 048 heures et 12 minutes
Retransmission d'au moins 35 disciplines différentes sur l'ensemble de l'année	59 disciplines
Haute définition	
Diffusion d'au moins 39 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition entre 16 heures et minuit	56 heures
Diffusion d'au moins 78 heures, en moyenne hebdomadaire, de programmes en haute définition entre minuit et 16 heures	112 heures
Accessibilité	
40 % de programmes sous-titrés	40% soit 3073 heures
Audiodescription	
12 programmes audiodécrits inédits	10 programmes inédits
Promotion d'une alimentation et d'une activité physique favorables à la santé	
Diffusion de 15 heures de programmes valorisés au titre de la charte alimentaire	15 heures et 17 secondes

Source : L'Équipe.

³ Le documentaire sur Samir Nasri a été diffusé en première partie de soirée, tandis que les séquences traitant de l'opération *Aderlass* ont permis d'aborder le sujet de la lutte contre le dopage en marge du *Giro*, une des plus importantes compétitions sportives retransmise par la chaîne.

Le respect des obligations générales de la chaîne L'Équipe

Obligations relatives à la protection du jeune public

Composition de la commission de visionnage

L'article 2 de la recommandation du 7 juin 2005 aux éditeurs de services de télévision concernant la signalétique jeunesse et la classification des programmes prévoit que « *l'éditeur a recours à une commission de visionnage qui lui recommande une classification des programmes. La composition de cette commission est portée à la connaissance du CSA.* »

Selon les déclarations de la chaîne, la commission de visionnage de L'Équipe est composée de M. Romain Sochas, responsable de la programmation, M. Olivier Ferrand, responsable de l'antenne et de M^{me} Caroline Olny, directrice juridique adjointe du pôle média.

Signalétique et classification des programmes

L'Équipe déclare avoir diffusé plusieurs programmes signalisés en 2019, et indique avoir respecté les règles en la matière.

Diffusion des campagnes sur la protection des mineurs

- ***La campagne sur la protection des enfants de moins de trois ans***

Cette campagne est prévue par la délibération du 22 juillet 2008 visant à protéger les enfants de moins de trois ans des effets de la télévision, en particulier des services présentés comme spécifiquement conçus pour eux. Le Conseil a souhaité également qu'elle porte sur la protection des enfants de plus de 3 ans, dans un souci de sensibilisation aux différentes étapes du développement de l'enfant. La campagne a été renommée « Enfants et écrans » en 2018.

Les éditeurs sont tenus de diffuser, sous la forme de leur choix (messages, reportages, sujets dans les journaux télévisés, émissions, etc.), les informations mises à leur disposition par le Conseil, notamment sur son site internet, et visant à sensibiliser le public aux dangers présentés par la télévision en ce qui concerne les enfants de moins de trois ans.

En 2019, afin d'accroître la visibilité de la campagne, le Conseil a décidé d'en porter la durée, jusqu'alors de trois jours consécutifs, à quatre jours consécutifs. A cette même fin, il a également ouvert aux éditeurs la possibilité d'une rediffusion ponctuelle de la campagne à d'autres périodes de l'année que celle fixée pour sa diffusion obligatoire.

Conformément aux demandes du Conseil, L'Équipe a diffusé la campagne durant quatre jours consécutifs, du vendredi 28 juin au lundi 1^{er} juillet 2019, pendant les heures de grande écoute.

La chaîne a programmé un film de 30 secondes à destination des parents, rappelant que les enfants de moins de trois ans ne doivent pas être exposés à la télévision, et mettant en scène des conseils quant à l'utilisation de la télévision chez les plus grands enfants.

Chaîne	Nombre de diffusions
L'Équipe	27

Données déclarées par la chaîne L'Équipe.

Le nombre et les horaires de diffusion du message constituent une exposition tout à fait satisfaisante de la campagne.

- **La campagne de sensibilisation à la protection du jeune public**

Cette campagne est prévue par l'article 6 de la recommandation du 7 juin 2005 aux éditeurs de services de télévision concernant la signalétique jeunesse et la classification des programmes. Depuis 2011, le Conseil a décidé d'y associer la campagne sur le dispositif de protection de l'enfance et de l'adolescence prévue au E du II de la délibération du 20 décembre 2011 relative à la protection du jeune public, à la déontologie et à l'accessibilité des programmes sur les services de médias audiovisuels à la demande.

En 2018, le Conseil a renouvelé les messages de cette campagne avec la création de deux nouveaux films, deux spots radio ainsi que des tutoriels vidéo mis en ligne sur le site du Conseil.

Les deux films devaient être diffusés par toutes les chaînes de télévision, en dehors des écrans publicitaires, pendant une période de trois semaines, du 20 novembre au 10 décembre 2019 inclus. S'ils le souhaitaient, les éditeurs pouvaient prolonger cette diffusion jusqu'au 31 décembre 2019. Le Conseil invitait les chaînes à privilégier des horaires assurant une exposition maximale et un visionnage conjoint par les parents et les enfants, c'est-à-dire entre 19 heures et 23 heures.

	Premier spot (« En famille »)		Second spot (« Entre amis »)		Nombre total de diffusions
	Nombre de diffusions	Dont nombre de diffusions 19 h-23 h (18 h-22 h pour les chaînes d'outre-mer)	Nombre de diffusions	Dont nombre de diffusions 19 h-23 h (18 h-22 h pour les chaînes d'outre-mer)	
L'Équipe	147	29	145	37	292

Données déclarées par la chaîne L'Équipe.

Conformément aux demandes du Conseil, L'Équipe a diffusé les deux films de la campagne du 20 novembre au 10 décembre 2019.

La chaîne a assuré une exposition très satisfaisante de la campagne au regard du nombre de diffusions, lequel est nettement supérieur aux chiffres enregistrés en 2018.

Le Conseil avait demandé aux chaînes de privilégier la diffusion des films entre 19 heures et 23 heures, demande qui a été globalement satisfaite par L'Équipe bien que le Conseil note une diminution de la part des diffusions intervenues pendant cette plage horaire par rapport au nombre total de diffusions entre 2018 et 2019 (22,6 % en 2019 contre 32 % en 2018).

Le Conseil a également demandé aux groupes audiovisuels d'organiser la mise à disposition de cette campagne, à la même période, sur tous leurs services de télévision de rattrapage et de vidéos à la demande. Les deux films devaient être proposés sur chaque service, en veillant à assurer une visibilité importante auprès du public et en privilégiant une insertion en début des flux vidéo (en *pré-roll*). Lorsque le service ne permettait pas cette insertion sur le plan technique, il était demandé aux groupes audiovisuels de favoriser une exposition de la campagne sur leur page d'accueil. En outre, il leur était demandé d'insérer, à la fin des films mis à disposition sur internet, un lien actif renvoyant directement sur le site du CSA « www.csa.fr ».

La chaîne L'Équipe a répondu de manière tout à fait satisfaisante à cette demande. La mise en œuvre de la campagne sur le SMAD de la chaîne est détaillée en annexe (données déclarées par l'éditeur).

Interventions du Conseil sur la chaîne

En 2019, le Conseil n'est pas intervenu auprès de L'Équipe pour un manquement en matière de protection du jeune public.

Obligations relatives aux communications commerciales

La publicité : respect des temps publicitaires

L'Équipe déclare avoir respecté le seuil du volume publicitaire autorisé de douze minutes pour une heure d'horloge donnée, sur l'année 2019.

Par ailleurs, la chaîne déclare avoir respecté la limite du temps de publicité autorisé de neuf minutes par heure d'antenne en moyenne quotidienne entre le 12 et le 31 décembre 2019⁴.

Tableau représentant la moyenne quotidienne de publicité par heure d'antenne la plus basse et la plus haute pour la période du 12 au 31 décembre 2019 sur la chaîne :

		Date	Durée moyenne par heure (MM:SS)
Décembre	Minimum	25/12/2019	03:34
	Maximum	12/12/2019	08:19

Données déclarées par la chaîne L'Équipe.

⁴ L'Équipe est soumise au quota de neuf minutes en moyenne horaire quotidienne depuis le 12 décembre 2019.



Le parrainage, le téléachat et le placement de produit

En 2019, le Conseil n'est pas intervenu auprès de L'Équipe au sujet de ces communications commerciales.

Le pluralisme politique, les campagnes électorales et le respect des droits et libertés

En 2019, le Conseil n'est pas intervenu auprès de L'Équipe au sujet du respect du pluralisme politique et des droits et libertés.

Actions en faveur de la représentation de la diversité de la société française

Conformément à la délibération du Conseil du 10 novembre 2009 intégrée par avenant à la convention, la chaîne a pris des engagements en matière de diversité pour l'année 2018 et a fourni un bilan de ses initiatives s'agissant de la représentation à l'antenne de la diversité de la société française (un tableau détaillant le respect de ces engagements se trouve en annexe 2).

Le rapport au Parlement relatif à la représentation de la diversité de la société française à la télévision et à la radio rédigé par le Conseil expose, tous les ans, les actions des chaînes en la matière.

Obligations relatives aux droits des femmes

Dans le cadre de la délibération du CSA n° 2015-2 relative au respect des droits des femmes adoptée le 4 février 2015, et pour la cinquième année consécutive, L'Équipe a remis au CSA les indicateurs quantitatifs et qualitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans ses programmes.

S'agissant des indicateurs quantitatifs, le CSA constate, pour la première fois depuis 2016, que la proportion de femmes est en très légère hausse (12% soit +1 point par rapport à 2018) (cf. l'ensemble des données quantitatives communiquées par la chaîne qui figurent en annexe 3). Alors que les parts de présentatrices et de femmes journalistes étaient en baisse l'année dernière, le CSA relève que ces taux ont légèrement augmenté ; respectivement 14% soit +3 points et 12% soit +2 points. Si le CSA note que la chaîne a veillé à faire progresser ces indicateurs, il constate néanmoins qu'ils restent toujours très bas ; il l'encourage donc à intensifier ses efforts en la matière.

S'agissant des indicateurs qualitatifs, le CSA note qu'en 2019, la chaîne a diffusé 783 compétitions de sport féminin et/ou mixte contre 682 en 2018. Aussi, le CSA l'encourage à poursuivre ses efforts en accordant une place toujours plus visible au sport féminin.

Le respect des quotas de diffusion d'œuvres pour la chaîne L'Équipe

Quotas de diffusion d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques

DIFFUSION	L'ÉQUIPE
Œuvres audiovisuelles	
Ensemble de la diffusion	753 h 36
Europe (60 %)	751 h 55 99,8 %
EOF (40 %)	374 h 38 49,7 %
Heures de grande écoute*	
Europe (60 %)	364 h 51 100 %
EOF (40 %)	140 h 55 38,6 %
Œuvres cinématographiques	
Ensemble de la diffusion Nombre de titres / Nombre de diffusions et rediffusions (Quantum maximal : 52/104)	
Europe (60 %)	6 60 %
EOF (40 %)	6 60 %
Heures de grande écoute** Diffusions et rediffusions (Quantum maximal : 104)	
Europe (60 %)	3 60 %
EOF (40 %)	3 60 %

Source : L'Équipe.

*Heures de grande écoute de diffusion des œuvres audiovisuelles : 10h-12h et 18h-23h.

**Heures de grande écoute de diffusion des œuvres cinématographiques : 20h-22h-30.

Réuni en collège plénier le 8 juillet 2020, le Conseil a constaté que L'Équipe n'avait pas respecté son quota de diffusion d'œuvres audiovisuelles d'expression originale française aux heures de grande écoute. Il demande à l'éditeur de veiller, à l'avenir, au respect de ses obligations d'exposition d'œuvres audiovisuelles EOF.

Le financement de la création

La production audiovisuelle

L'éditeur ne consacre pas annuellement plus de 20 % du temps de diffusion du service à des œuvres audiovisuelles. À ce titre, il n'est pas soumis aux obligations prévues au décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010.

La production cinématographique

L'éditeur n'est pas soumis aux obligations d'investissement dans la production d'œuvres cinématographiques prévues au décret n° 2010-747 du 2 juillet 2010.

Le respect du décret SMAD par les services de médias audiovisuels à la demande (SMAD) du groupe sur l'exercice 2018⁵

1. Contribution au développement de la production d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques au titre du décret n° 2010-1379 du 12 novembre 2010 relatif aux SMAD (chapitre I)

Les dispositions du chapitre I ne sont pas applicables aux services de TVR dont les recettes sont incluses dans les ressources du service de télévision dont ils sont issus, ce qui est le cas du service de TVR de la chaîne L'Équipe.

2. Application des obligations d'exposition des œuvres d'expression originale française (EOF) et européennes au titre du décret n° 2010-1379 du 12 novembre 2010 relatif aux SMAD (chapitre II)

Les services assujettis à ces obligations relatives à l'exposition d'œuvres en catalogue⁶ et en page d'accueil⁷ sont ceux dont l'offre comporte au moins 20 œuvres cinématographiques de longue durée ou 20 œuvres audiovisuelles, ce qui n'était pas le cas des SMAD de la société « L'Équipe 24/24 » aux deux dates contrôlées par le Conseil pour l'exercice 2018 (17 septembre et 2 décembre 2018).

⁵ Le décret SMAD impose aux éditeurs une déclaration des données au plus tard au 30 juin de chaque année suivant l'année d'exercice, et font l'objet d'un traitement au second semestre, ce qui explique le décalage d'exercice pour une publication des bilans.

⁶ L'article 12 du décret impose des taux de présence d'œuvres EOF et européennes dans les catalogues des SMAD assujettis aux obligations du chapitre II du décret, en ces termes : « à tout moment, les éditeurs de services réservent respectivement dans le nombre total d'œuvres cinématographiques de longue durée et audiovisuelles, mises à disposition du public une part au moins égale à

1° 60 % pour les œuvres européennes ;

2° 40 % pour les œuvres d'expression originale française. »

Il prévoit une montée en charge sur les trois premières années : « toutefois, ces proportions sont, pendant une durée de trois ans à compter de leur première application aux services atteignant l'un des deux seuils mentionnés à l'article 11, fixées respectivement à 50 % et 35 %. ».

⁷ L'article 13 du décret prévoit que « sur leur page d'accueil, les éditeurs réservent également une part substantielle des œuvres, dont l'exposition est assurée autrement que par la seule mention du titre, à des œuvres européennes ou d'expression originale française, notamment par l'exposition de visuels et la mise à disposition de bandes-annonces ».

Annexe 1


Diffusion de la campagne de sensibilisation à la protection du jeune public sur le(s) service(s) de médias audiovisuels à la demande du groupe en 2019 (données déclarées par L'Équipe)

Nom du service	L'Équipe
Nature du service (télévision de rattrapage, service de vidéos à la demande, etc.)	Télévision de rattrapage, SMAD
Date de début de la mise à disposition	20/11/2019
Date de fin de la mise à disposition	10/12/2019
Mode(s) de mise à disposition choisi(s) : en pré-roll, comme demandé, et/ou autre (à préciser).	En pré-roll
Inclusion d'un lien cliquable vers le site « jeune public » du Conseil (oui/non)	Oui
Emplacement dans le catalogue (Ex : page d'accueil, rubrique(s) particulière(s), etc.)	En rotation générale sur l'ensemble du site « video.lequipe.fr »
Nombre total de vues des films	515 781
Nombre de vues du film « En famille »	257 710
Nombre de vues du film « Entre amis »	258 071

Données déclarées par l'éditeur.



Annexe 2 – Représentation de la diversité de la société française

Chaîne	ENGAGEMENTS 2019	RÉALISATION
	<p>S'agissant de la programmation :</p> <p>S'engage à diffuser le spot Diversité sur une semaine autour du 14 juillet 2019.</p> <p>S'engage à ce qu'un tiers des visages présents à l'antenne soit issus de la diversité (journalistes, présentateurs, chroniqueurs, experts, invités, etc...).</p> <p>S'engage à diffuser de façon régulière, selon les disponibilités sur le marché des programmes de stock, de documentaires traitant de thématiques relevant de la diversité et la cohésion sociale dans le sport, ainsi que la retransmission sportive mettant en valeur la mixité des sportives et sportifs qui y participent.</p> <p>S'engage à maintenir des clauses de diversité dans les contrats de production et à poursuivre la sensibilisation des producteurs sollicités par la chaîne.</p> <p>S'engage à poursuivre le traitement de la diversité dans le sport : tous les sports, toutes les pratiques sportives, amateur ou professionnel, sport féminin et masculin, handisport, etc., dans le cadre d'une émission régulière de la chaîne.</p>	<p>S'agissant de la programmation :</p> <p>Réalisé. La chaîne indique que le spot Diversité a fait l'objet de deux diffusions : l'une durant la semaine du vendredi 12 juillet au jeudi 18 juillet 2019 (62 diffusions) ; l'autre durant celle du lundi 23 décembre au dimanche 29 décembre 2019 (46 diffusions).</p> <p>Réalisé.</p> <p>Réalisé. La chaîne déclare avoir diffusé de nombreux documentaires traitant de la diversité dans le sport. A titre d'exemple, les documentaires « <i>Nasri, la mauvaise réputation</i> », suivi de l'entretien exclusif de Samir Nasri, diffusé le 28 janvier 2019 à 20h50 (première partie de soirée) peut être mentionné ainsi que celui intitulé « <i>Emilio SALA, les secrets d'un destin brisé</i> » diffusé le 22 mai 2019 à 21h06 (première partie de soirée). Des entretiens, documentaires et interviews de sportives et sportifs issus de la diversité ont également été diffusés : entretien de Neymar diffusé dans l'émission <i>L'Equipe d'Estelle</i> le 16 décembre 2019 ; entretien de Kalidou Koulibaly à propos du racisme et des discriminations dans les stades, diffusé dans les <i>Grands Lives</i> le 13 octobre 2019 notamment.</p> <p>Réalisé. La chaîne a maintenu la clause de sensibilisation à la diversité dans l'ensemble des contrats d'achat et de production. De plus, des actions de sensibilisation régulières des équipes éditoriales contribuant à la fabrication des programmes sont réalisées.</p> <p>Réalisé. La chaîne déclare avoir traité plus de 60 disciplines différentes dans le cadre de ses retransmissions d'évènements. Parmi les évènements diffusés, ont notamment été mises à l'antenne les disciplines suivantes : le badminton, le basket 3x3, le beach</p>



<p>S'engage à s'attacher à intégrer dans sa définition de la diversité les notions connexes inhérentes aux valeurs sportives (par exemple, valeurs citoyennes, tolérance ou encore refus de l'homophobie dans le sport).</p> <p>S'engage à mettre en avant de jeunes sportifs et de sportifs amateurs poursuivant une carrière sportive en même temps qu'ils exercent un travail ou continuent leur cursus scolaire.</p> <p>S'agissant plus particulièrement de la représentation du handicap :</p> <p>S'engage à, dès que l'actualité sportive le permet, favoriser la politique d'invitation mettant en avant la représentation du handicap.</p>	<p>soccer, le beach volley, la boxe, le bucheronnage sportif, le canoë, le curling, le cyclisme, l'escalade, l'escrime, la gymnastique, le handball, le hockey, le karaté, la lutte, le pentathlon, le rugby à 7, le sambo, le sumo, le tennis de table, le tir à l'arc, la voile le volley et le VTT, etc. Plusieurs documentaires ont illustré cette diversité de disciplines sportives dont notamment le documentaire consacré à l'athlétisme : « <i>Interview de Marie-José PEREC aux Etoiles du Sport 2019</i> » (le 02/12/2019) ; celui consacré au basketball : « <i>Interview de Boris DIAW aux Etoiles du Sport 2019</i> » (le 02/12/2019)...</p> <p>Réalisé. La chaîne explique avoir mis en avant sur son antenne d'autres valeurs s'inscrivant dans la promotion de la diversité, des valeurs sportives et citoyennes. Ainsi, à l'occasion de la 13^{ème} édition du Pasteurdon, qui s'est déroulée du 9 au 13 octobre 2019, la chaîne a diffusé des clips dédiés et des deux programmes courts. Par ailleurs, la chaîne, avec l'association Positive Football, a participé à la campagne de lutte contre le racisme en réaction aux actes racistes lors d'un match de série à l'encontre de Moise KEANE et Blaise MATUIDI. Le #NoToRacism qui a été relayé sur les réseaux sociaux de L'Equipe, sur son site Internet et dans le quotidien L'EQUIPE. Le groupe a également soutenu différents projets d'associations pour l'insertion et la formations des jeunes défavorisés comme « <i>Un ballon pour l'insertion</i> » : programme de séjour sportif qui permet à des personnes en difficultés de construire une relation de confiance et avancer dans l'avenir ou « <i>Redstar Lab</i> » : programme qui offre aux jeunes défavorisés une formation culturelle en parallèle de leur formation sportive.</p> <p>Réalisé. La chaîne déclare avoir de nouveau mis en avant en 2019 les sportifs espoirs dans le cadre de la retransmission de compétitions, à l'image du Championnat d'Europe de football U19 Homme du 14 au 27 juillet 2019 ainsi que le Championnat d'Europe de football U19 Femme du 16 au 28 juillet 2019, ou encore le Championnat du monde de Cyclocross course junior homme et le Championnat du monde de cyclocross course homme moins de 23 ans le 2 février 2019.</p> <p>S'agissant plus particulièrement de la représentation du handicap :</p> <p>Réalisé. La chaîne indique avoir diffusé la mini-série <i>HARMONIES HEREOS</i> saison 1 de 4 épisodes, dans laquelle le triple champion Olympique Alain Bernard accompagné de Théo Curin, (nageur handisport, médaillé d'argent aux championnats d'Europe de natation handisport 2016) a accepté de partager quatre rencontres avec des champions handisport. La chaîne a également diffusé le documentaire intitulé « <i>Adrien VAN BEVEREN, l'année d'après</i> » (53 min 34) le 29 décembre 2019 ; documentaire montrant la reconstruction physique et mental du sportif depuis son accident survenu lors du Dakar Rally 2018 jusqu'à sa préparation pour le Dakar 2019. Par</p>
---	---



<p>S'engage à mettre en œuvre la charte en faveur de la formation et l'insertion professionnelles des étudiants handicapés dans le secteur de l'audiovisuel, signée par le groupe le 11 février 2014.</p> <p>S'engage à signer la Charte relative à la représentation des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels.</p> <p>S'agissant des ressources humaines :</p> <p>S'engage à faire ses meilleurs efforts pour l'amélioration de la communication interne et externe sur les questions de la diversité notamment en matière de handicap.</p>	<p>ailleurs, la chaîne a diffusé le 28 avril 2019 le marathon de Londres avec le départ et l'arrivée de la catégorie handisport. Nicolas Bompard, non-voyant, était le seul représentant français handisport. Il était guidé par deux autres sportifs valides. La course de para-aviron qui s'est déroulé à Poznan en Pologne a également été diffusée le 23 juin 2019.</p> <p>La chaîne a également reçu comme invitée Sandra LAOURA, ancienne athlète de ski bosses, ayant perdu l'usage de ses jambes suite à un accident survenu pendant un entraînement. Cette dernière a commenté les épreuves de ski bosses diffusées entre les mois de janvier et de mars 2019.</p> <p>Réalisé. Le groupe établit un état des lieux annuel des actions menées en application de la charte.</p> <p>Réalisé. Le groupe a signé la charte le 3 décembre 2019.</p> <p>S'agissant des ressources humaines :</p> <p>Réalisé. La chaîne a mis en place des actions de communication notamment en matière de handicap. Ainsi, pour la septième année consécutive le groupe a participé au relais Spécial Olympics, association caritative qui met en place des événements sportifs afin d'offrir aux personnes vivant avec un handicap mental la possibilité de s'épanouir grâce au sport. Par ailleurs, le groupe a participé avec l'association Premier de Cordée au programme « Sport à l'hôpital » ; association proposant des visites et des initiations aux sports pour les enfants hospitalisés. En 2019, 28 collaborateurs se sont impliqués lors de visite auprès des enfants hospitalisés. Deux initiations sportives ont été mises en place avec la participation de L'Equipe. Par ailleurs, une journée « évasion » a été organisée au Stade de France pour les enfants malades en partenariat avec l'association Premier de Cordée et le Fondation L'Equipe. Une journée santé et sécurité a également été organisée dans les locaux du Groupe L'Equipe le 12 septembre 2019, avec des ateliers et conférences permettant aux salariés de s'informer et d'échanger avec des spécialistes, notamment ceux de la mission handicap.</p>
--	---



Annexe 3 – Tableau présentant la part des femmes et des hommes, selon leurs rôles, sur L'Équipe

Groupe	Éditeur	Présentateur/ animateur		Journaliste/ chroniqueur		Expert		Invité politique		Autre intervenant		Répartition au global	
		Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)
Amaury	L'Équipe	14	86	12	88	NA	NA	NA	NA	0	100	12	88

Source : Déclaration de la chaîne.